*Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au **bureau du Conseil général**. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.*

Conseil général
Autorités communales

POSTULAT

Article 30 : Postulat

[1] Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

[2] La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

[3] En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

[4] Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

[5] Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	15 /10 / 2026
Auteur/e du Postulat	Pembe Tornay Colette
Sujet/titre	Installation d'abribus dans tous les villages de notre commune de Val de Bagnes, ainsi que de bancs le long de parcours de balades et de WC publics.
Description	Messieurs le président du Conseil général, Mesdames, Messieurs les membre du Bureau, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général, Dans le contexte du vieillissement de la population alpine et afin de répondre aux besoins croissants et spécifiques des aînés de notre commune, le présent postulat demande au Conseil communal d'étudier l'opportunité de la mise en place d'aménagements et mobiliers publics adaptés. Ces derniers visent à encourager nos ainés à effectuer plus fréquemment des balades, tout en leur offrant des espaces de repos, dotés des modules de toilettes sèches avec lombri-compost. Ce postulat s'inscrit dans les principes de « Bien-Etre de notre commune Alpine Exemplaire » de Val de Bagnes. Ces installations pourront aussi bénéficier aux familles et aux autres randonneurs. L'installation d'abribus va aussi dans le sens d'un mobilier public nécessaire au confort et à la sécurité de tous les usagers des transports publics. **Contexte et enjeux** La population alpine vieillit, et avec elle, les attentes en matière d'accessibilité, de sécurité et de confort dans les espaces publics.

	Les seniors souhaitent maintenir une activité physique régulière, mais aussi profiter de moments de détente et de socialisation. Or, l'insuffisance d'aménagements limite actuellement ces possibilités. Le PAZ/RCCZ prévoit de répondre partiellement à cette demande, mais notre postulat vise un déploiement plus systématique de ces aménagements. **Proposition** Afin de remédier à cette situation, à la demande des seniors de nos villages, ce postulat propose : ∞ L'installation des bancs à l'intervalle régulier le long des parcours de balades, ainsi qu'à proximité des fontaines et points d'eau, sur l'ensemble du territoire de la commune. ∞ L'installation des WC publics (toilettes sèches), accessibles aux personnes à mobilité réduites (PMR), près des parkings de départ de randonnées et sur certains de leur parcours. ∞ La signalisation de ces aménagements clairement identifiables et l'entretien régulier de ces aménagements. ∞ L'installation d'abribus à tous les arrêts, destinés à protéger les passagers des intempéries et équipés de bancs pour favoriser les rencontres et des pauses conviviales. **Bénéfices attendus** Ces aménagements permettraient : ∞ d'améliorer la qualité de vie des aînés en leur offrant des aménagements adaptés. ∞ d'encourager la pratique d'une activité physique douce et régulière, essentielle pour leur santé. ∞ de renforcer le lien social entre les générations, en créant des espaces partagés et accueillants. ∞ d'encourager les bonnes pratiques en matière de besoins naturels en randonnée, afin d'éviter les dégradations au niveau écologique, visuel et sanitaire. ∞ de favoriser l'utilisation des transports publics en sécurisant les usagers et en les protégeant des intempéries. **Demande** Le Conseil communal est invité à étudier les possibilités d'implantation progressive de bancs, de points repos, de WC publics sur l'ensemble des villages et chemins de randonnées fréquentés de la commune, selon des critères d'accessibilité, de sécurité et de fréquentation, ainsi que d'abribus à tous les arrêts de bus de la commune, destinés à protéger les usagers des intempéries. Cette proposition reflète une attente forte et partagée par les seniors de notre commune. Par ailleurs, cette demande répond aussi aux besoins des familles et des sportifs qui ont souvent des besoins similaires à ceux des aînés. À titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous une liste des lieux proposés. Nous vous remercions de l'attention portée à ce postulat.

Propositions de lieux d'installation des équipements :

Bancs sur Vollèges, Cries, Etiez, Le Levron, col du Tronc

- Croisement de Chemin de la Creuse et Chemin des Fermes ;
- Croisement de Chemin de la Morintze et Chemin des Posettes ;
- Croisement du Chemin du Daillay et Chemin de la Morintze
- Au virage du Route de Dorson et Route du Levron, le long du Torrent du Merdenson ;
- Route du Levron à la fontaine à côté de l'ancien Café Central ;
- Croisement du Chemin de Cries et du Chemin des Planches ;
- Croisement du Chemin de Cries et du Chemin du Pontet ;
- Oratoire au hameau d'Etiez ;
- Place centrale à Cries ;
- Croisement du Chemin de la Plantze et du Chemin des Crêtes ;
- Ancienne Route du Tronc Combalaveu, au-delà du drapeau de Roc blanc et Levron ;
- Entre le col des Planche et le col du tronc ;
- Les parcours des bisses du Levron entre la Chaux et les Ruinettes (Verbier) ;

WC lombri-compost publics (toilette sèches)

- Col du Tronc et Chemin -Dessus ;
- L'oratoire de la Vierge Marie Levron (Rte du Lein) ;
- Ancienne Route du Tronc Combalaveu ;

Le Châble

- Au bord de la Dranse du Châble entre le parking Curala et la scierie ;
- Le Chemin entre les Dzardis et parcours Vita Chemin d'en bas ;
- Entre la gouille de Verney et stand de tir de Vollèges ;

Verbier

- Croix de Cœur, à mi-chemin le long de la Planie, Patier, près Chalet d'Adrien, La Chaux-Ruinette entre-saisons.

Abribus

- Implantation d'abribus sur tous les arrêts de bus de la commune de Val de Bagnes.

Exemple d'aménagement des toilettes publics (toilettes sèches avec (lombri-compost) à proximité des sentiers pédestres et pistes cyclables qui permettent de jeter ses déchets.
https://www.parc-monts-ardeche.fr/2023/03/21/pieds-dans-le-parc-les-toilettes-seches/

A remplir par le/la signataire :

Pembe Tornay Colette

Nom, Prénom

Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

16.10.2026

date

Signature